

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 5 juin 2018

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 11 juin 2018

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAEITTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout d'un point à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Subvention pour le départ des deux prêtres de la Communauté de Paroisses Ste Edith STEIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ce rajout.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 mai 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 22 juin 2018  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

31\_11-06-2018

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-07-05T10-36-12.00 ( MI211698964 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20180622-31\_11-06-2018-DE ( Voir l'accusé de réception associé )Objet de l'acte : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MAI  
2018

Date de décision : 22/06/2018

  
**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : 31-11.06.2018.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/07/18 à 10:36

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 05/07/18 à 10:36

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 05/07/18 à 10:42

Département COMMUNE d'ERGERSHEIM

du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 5 juin 2018

Nombre de conseillers élus  
**15**

**Séance du 11 juin 2018**

Conseillers en fonction  
**15**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

**15**

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

**Absents excusés** : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

**OBJET : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

- Vu** la délibération relative à la prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme en date du 01/06/2017 ;
- Vu** le code de l'urbanisme et notamment de l'article L.153-12 ;
- Vu** les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme et notamment le projet de PADD ;

Monsieur le Maire rappelle que les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, tels que définis au moment de la prescription, visent à :

- Se doter d'un document d'urbanisme assurant la mise en œuvre du projet démographique, urbain, environnemental et économique de la commune qui soit compatible avec le SCOT de la Bruche et qui se conforme au cadre législatif posé notamment par la loi portant Engagement National pour l'Environnement et la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové.
- Favoriser un développement urbain dans les secteurs en continuité de l'enveloppe urbaine et à proximité des réseaux existants, compatible avec une modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Encourager la diversification de l'offre en logements en vue de maintenir la bonne dynamique démographique et développer la structure scolaire. Cet objectif doit permettre d'une part de favoriser le parcours résidentiel des ménages et l'accueil de jeunes couples et d'autre part d'assurer une mixité sociale.

- Favoriser les opérations de rénovation et de réhabilitation du parc existant ainsi que l'urbanisation en priorité des "dents creuses" pour atteindre des objectifs de production de logements.

La commune entend également :

- Préserver et encourager les activités économiques, notamment :
  - Les commerces et les services à la population
  - L'activité agricole et plus spécifiquement l'activité viticole
  - La pérennisation de l'entreprise SIEBERT
- Prévoir l'extension du village à l'est du ban communal.
- Maintenir les équipements concourant au développement du cœur du village : écoles, périscolaire, bibliothèque, bâtiments communaux (hormis la salle des fêtes), associations, etc.
- Porter la politique touristique menée par la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig avec le rétablissement du chemin de pèlerinage menant à la chapelle Altbronn et aux communes voisines.
- Favoriser la concrétisation de projets de liaisons cyclables portés d'une part par la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig et d'autre part par les communautés de communes limitrophes.
- Préserver la qualité du cadre de vie, les espaces naturels et forestiers (notamment aux lieux-dits Osthoffer Wald, Knievogel et Bruch), les surfaces conséquentes de vignes et vergers (notamment au lieu-dit LINDEN) ainsi que la qualité de l'alimentation en eau potable et assurer la remise en état des continuités écologiques (ou trame verte et bleue).
- Tenir compte des risques naturels afin de protéger la population et les biens, notamment en intégrant dans le PLU les études menées pour l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Bruche.

Les études ont permis de déboucher sur une première esquisse de PADD, Monsieur le Maire rappelle que c'est au regard du PADD que les autres pièces du plan local d'urbanisme vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Séverine ETLING, de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique d'Obernai, et à Mme Zuzana SIMON, du bureau d'études OTE, qui présentent la démarche d'élaboration du PLU, la synthèse du diagnostic et les orientations générales du projet de PADD.

Les orientations du PADD sont organisées en 3 chapitres :

CHAPITRE 1 : Les orientations générales des politique d'aménagement, d'urbanisme, d'équipement, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

CHAPITRE 2 : Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs

CHAPITRE 3 : Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de la lutte contre l'étalement urbain

Le Conseil Municipal prend acte des orientations générales du PADD proposées et en débat.

Monsieur le Maire souligne la très bonne synthèse faite des différentes réunions de travail. Il propose aux membres du Conseil Municipal de formuler leurs éventuelles remarques sur les propositions d'orientations.

Des précisions sont demandées sur les points suivants :

- La projection de croissance démographique
- La prise en compte des constructions livrées depuis 2014, celles en cours et celles à venir prochainement
- La reconstruction à l'identique
- La construction dans les dents creuses au cœur du village
- L'orientation sur la "préservation des biens et des personnes"
- Les emplacements réservés envisagés pour desservir les secteurs d'extension

Le Conseil Municipal souhaite préciser l'orientation suivante "améliorer le fonctionnement du réseau viaire et favoriser les mobilités douces en indiquant qu'elle souhaite "accompagner et soutenir les politiques de développement des transports en commun".

Les membres du Conseil Municipal s'accordent pour constater que les réponses formulées et les ajustements envisagés répondent à leurs attentes.

Le présent compte-rendu de débat sera notifié à Madame le sous-préfet chargé de l'arrondissement de Molsheim.

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 22 juin 2018  
Le Maire  
Maxime BRAND



## Acte à classer

32\_11-06-2018

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-07-05T10-39-14.00 ( MI211699033 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20180705-32\_11-06-2018-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ELABORATIO DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET SUR LES  
ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLES

Date de décision : 05/07/2018

Certifié  
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : [32-11.06.2018.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/07/18 à 10:39

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 05/07/18 à 10:39

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 05/07/18 à 10:46

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 5 juin 2018

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 11 juin 2018

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

### SUBVENTION POUR LE DEPART DES DEUX PRETRES DE LA COMMUNAUTE DE PAROISSES STE EDITH STEIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier reçu de la Commune d'Ernolsheim-Bruche concernant le départ des deux prêtres de la Communauté de Paroisses Ste Edith STEIN.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300.00€ au Conseil de Fabrique d'ERGERSHEIM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide de verser une subvention de 300.00€ au Conseil de Fabrique d'ERGERSHEIM

Votes : 15

Pour : 9

Contre : 6

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 22 juin 2018  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

33\_11-06-2018

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-07-05T10-40-53.00 ( MI211699190 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20180705-33\_11-06-2018-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :  
SUBVENTION POUR LE DEPART DES DEUX PRETRES DE LA COMMUNAUTE  
DE PAROISSES STE EDITH STEIN

Date de décision : 05/07/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions

Acte : 33-11.06.2018.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 05/07/18 à 10:40

Date 05/07/18 à 10:40

Date 05/07/18 à 10:46

Par SCHOCH Stephanie

Par SCHOCH Stephanie